

COMMUNIQUE DE PRESSE :
La Commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI conclue sa 9^{ème}
session ordinaire tenue du 1^{er} au 5 mai 2016 à Djeddah

Djeddah le 5 mai 2016 :

La Commission permanente indépendante de l'OCI pour les droits de l'homme (CPIDH-OCI) a tenu sa 9^{ème} session ordinaire du 1^{er} au 5 mai 2016 à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite. Outre les membres de la Commission, on notait la présence de S.E. M. Iyad Ameen Madani, Secrétaire général de l'OCI, du Dr. Abdul Salam Al-Abadi, Secrétaire général de l'Académie islamique internationale de Fiqh, de l'Ambassadeur Ismat Jahan, membre du Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de Dr. Suhair Hassan Al-Qureshi, Présidente de l'Université Al-Dar Hekmat, Royaume d'Arabie Saoudite. Les représentants des Etats membres et observateurs de l'OCI ainsi que ceux des INDH et des medias ont également assisté et participé activement aux séances plénières de la session.

Le débat thématique traditionnel de la session a eu lieu le 4 mai 2014, sur le thème '*Impact de l'autonomisation des femmes sur le développement durable des Etats membres*'. Un document final sur le sujet a également été adopté par la Commission à la fin de la session.

Dans son allocution d'ouverture lors du débat thématique, le Président de la CPIDH, l'Ambassadeur Abdul Wahab, a indiqué que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de la vie sociale, économique et politique sont indispensables tant du point de vue de leurs droits humains que celui du progrès et leurs sociétés respectives. Il a insisté sur le fait que les stratégies de développement sensibles à la question du genre enregistrent une croissance économique plus forte dans la mesure où cette approche permet aux décideurs d'élaborer des réponses et des actions politiques appropriées pour assurer une répartition équitable des ressources, ce qui conduit à l'émergence de sociétés justes et inclusives.

Dans son intervention, M. Iyad Ameen Madani, Secrétaire général de l'OCI, a réaffirmé que l'autonomisation des femmes demeure une priorité essentielle pour l'OCI, non seulement pour assurer leurs droits humains, mais comme un catalyseur et une force de transformation pour le développement durable, la paix et la sécurité. Il a énuméré les initiatives de l'OCI, qui, entre autres comprennent la révision de l'OPAAW et l'adoption récente du 2^{ème} Programme d'action décennal, qui demande à tous les États membres de prendre des mesures concrètes pour réduire les taux de mortalité maternelle et améliorer les taux d'alphabétisation et de participation de la population féminine active au marché du travail dans les États membres. Il a également conseillé à la Commission de continuer à aider les États membres à identifier les écarts existant entre les sexes, à assurer l'intégration de l'autonomisation des femmes et de l'importance de la famille dans leurs plans d'éducation aux droits de l'homme et à réexaminer les divers cadres et législations institutionnels relatifs aux femmes, au bien-être familial et au développement en vue de l'amélioration de leur applicabilité et de la création de synergies avec les mécanismes internationaux de développement sensibles à la question du genre.

Tout en faisant une évaluation réaliste des progrès accomplis à ce jour, les membres de la Commission ont souligné qu'en dépit de l'existence de nombreux initiatives et mécanismes internationaux et de l'OCI, la lenteur de la mise en œuvre a entravé les progrès substantiels de la cause du développement et de l'autonomisation des femmes dans les États membres. C'est ainsi qu'ils ont souligné la nécessité de comparer les progrès accomplis sur (i) la révision du Plan d'Action pour la promotion de la femme (OPAAW) afin de le rendre plus représentatif et plus orienté vers l'action en impliquant la société civile et les médias, (ii) la création de synergies entre les plans et stratégies nationaux respectifs des États membres et le 2^{ème} Programme d'action décennal et (iii) la signature et la ratification par les États membres des traités et accords, notamment l'Organisation de promotion des femmes créée par l'OCI, afin de veiller à l'égalité des sexes et à renforcer le bien-être de la famille. La Commission a également exprimé sa volonté de travailler avec le Secrétariat général de l'OCI, l'Académie islamique internationale de Fiqh et les autres institutions spécialisées pour aider les États membres à adopter des mesures juridiques et des politiques visant à accroître la participation des femmes dans tous les secteurs de la société.

Au cours de la session de cinq jours, la Commission a eu des discussions approfondies sur tous les points inscrits à son ordre du jour, notamment les violations des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les États membres de l'OCI et les mandats spécifiques qui lui ont été confiés par le Conseil des ministres des Affaires étrangères, tels que l'islamophobie et l'incitation à la haine, l'impact négatif des sanctions économiques unilatérales sur les États membres, le mécanisme permanent pour le suivi de la situation des droits de l'homme au Cachemire occupé et la situation des droits humains des minorités musulmanes au Myanmar et en République Centrafricaine. La Commission a également reçu des informations et des contributions de la part du Secrétariat général et des experts de l'OCI sur ces sujets, qui ont contribué à la prise de décisions et de recommandations éclairées et complètes sur ces sujets.

Les membres de la CPIDH, qui ont récemment visité la Palestine, ont informé la Commission de la situation catastrophique des droits humains dont ils ont été témoins en Palestine et qui est le résultat manifeste du régime d'occupation israélienne le plus grave jamais imposé sur eux depuis des décennies. Le rapport détaillé de la visite sera partagé avec le CMAE en temps voulu. La Commission a également condamné la récente déclaration israélienne concernant une revendication territoriale illégitime portant sur les Hauteurs du Golan syrien occupé et a exhorté la communauté internationale à faire en sorte que de telles déclarations illégales soient à juste titre rejetées et condamnées. La CPIDH a également appelé à une action immédiate de tous les acteurs concernés, y compris le Conseil de sécurité pour mettre fin aux souffrances continues de Palestiniens innocents aux mains des forces d'occupation israéliennes. Un communiqué de presse détaillé sur le sujet est publié séparément.

Dans ses délibérations sur la situation des musulmans Rohingyas, la Commission a noté que l'euphorie initiale suscitée par la victoire de la Ligue nationale pour la démocratie au pouvoir sous la direction d'Aung San Suu Kyi, a fini par s'étioler. Le dividende démocratique ne s'est pas traduit par la mise d'un terme aux violations des droits humains contre les Rohingyas persécutés. Cependant, malgré les déceptions initiales, il a été convenu que l'OCI et la CPIDH poursuivent

leurs tentatives d'engagement avec le gouvernement du Myanmar par des moyens formels et informels, qui comprennent la sensibilisation de l'opinion publique, l'aide humanitaire et l'interaction avec la société civile afin de préserver les droits humains fondamentaux des Rohingyas marginalisés. En outre, la Commission a réitéré la nécessité de tenir une table ronde ou un séminaire pour sensibiliser le public et mobiliser un soutien en faveur de la cause des droits humains des musulmans Rohingyas.

La Commission a noté que les incidents islamophobes ont augmenté tant en fréquence qu'en gravité non seulement en Europe et aux États-Unis, mais aussi dans d'autres régions comme le Myanmar et la RCA, principalement en raison de la montée en puissance de groupes d'extrême droite et du manque de compréhension de l'Islam. Il a ainsi été recommandé que l'OCI et la CPIDH, en collaboration avec des institutions comme le Centre international du Roi Abdallah pour le dialogue interreligieux et interculturel, organisent un dialogue interconfessionnel pour dissiper les malentendus et promouvoir une meilleure compréhension de l'Islam en Occident et ailleurs. En outre, il a été suggéré que la CPIDH suive de près le Processus d'Istanbul, assiste à ses réunions, apporte l'assistance juridique nécessaire aux États membres de l'OCI dans l'élaboration des rapports et le respect des obligations découlant de la résolution 16/18 et fasse des études de recherches dans ce domaine.

Dans le cadre de ses efforts pour présenter une perspective islamique et contrer les perceptions erronées sur les questions contemporaines des droits de l'homme, la Commission a examiné et adopté trois études élaborées par ses sous-comités sur les sujets suivants: (i) *"L'héritage des hommes et des femmes dans la Charia islamique"*; (ii) *"La traite des êtres humains dans les États membres de l'OCI"* (en mettant l'accent sur les femmes et les enfants); et (iii) *"Les droits des minorités en Islam"*. Ces études seront présentées à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OCI pour être examinées par les États membres.

L'envoyé spécial du Secrétaire général de l'OCI sur le Cachemire a également briefé la Commission sur les violations des droits de l'homme au Cachemire occupé par l'Inde et le refus continu du gouvernement indien de recevoir une mission d'enquête dans la région. La Commission a salué ses plans de visite à Azad Jammu-et-Cachemire, où il est prévu de visiter les camps des réfugiés, d'évaluer les violations des droits de l'homme par la partie indienne et d'échanger des vues avec les représentants du gouvernement, de la société civile et des médias. Les deux parties ont également convenu de continuer à coopérer sur cet important sujet.

Pour célébrer le 30^{ème} anniversaire de l'adoption de la Déclaration sur le droit au développement et soutenir sa mise en œuvre effective et universellement consensuelle, la Commission a décidé de tenir son séminaire annuel de 2016 sur le thème *'Droit au développement'*. Le séminaire sera organisé en collaboration avec l'Office du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et se tiendra en octobre 2016 aux Emirats Arabes Unis.

En guise de suivi de la recommandation faite dans le document final du Séminaire de la CPIDH de 2014 sur *"l'impact négatif des sanctions économiques et financières sur la pleine jouissance des droits de l'homme par les peuples des États ciblés membres de l'OCI"* et approuvée par la

42^{ème} session du CMAE, la Commission a réitéré la demande qu'elle a adressée au Secrétaire général de l'OCI pour créer un mécanisme de suivi au sein du Secrétariat général en vue de collecter des données sur les conséquences des mesures coercitives unilatérales. Dans le même temps, la Commission a salué la décision du Secrétaire général de l'OCI de mettre en place un Groupe de travail comprenant le Secrétariat général de l'OCI, l'ISESCO et la CPIDH avec pour mission de compiler une matrice ou des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour l'harmonisation des stratégies nationales des États membres dans la perspective de l'éducation aux droits de l'homme (EDH) d'ici la fin de 2016. Ce fut l'une des principales recommandations faites au cours du Séminaire de la CPIDH sur l'EDH en 2015.

La Commission a tenu un atelier conjoint avec le Département d'Etat américain sur la mise en œuvre de la résolution 16/18 du Conseil des droits de l'homme. Cette réunion à participation libre a été témoin d'une discussion exhaustive entre les membres de la Commission et les représentants des États membres et qui a couvert les défis existants et les meilleures pratiques des différents pays. Les participants ont souligné le fait que la mise en œuvre effective de la résolution 16/18 exige un engagement politique au plus haut niveau ainsi que la nécessité de développer des canaux de communication à long terme entre la société civile et les gouvernements afin d'améliorer les politiques basées sur la rétroaction et la compréhension. Tout en soulignant la nécessité de garantir la liberté d'expression en tant que clé de l'exercice du droit à la liberté de culte, les membres de la Commission ont insisté sur le fait que la liberté d'expression doit se distinguer des stéréotypes négatifs et des insultes à l'encontre des religions et des communautés religieuses, ce qui conduit à l'incitation à la haine et à la discrimination qui sont des sujets légitimes de proscription dans le droit international des droits de l'homme. Les membres de la Commission ont demandé à toutes les parties prenantes de faire usage de Processus d'Istanbul en tant que cadre commun pour atteindre une plus grande clarté et une meilleure compréhension internationale concernant la liberté d'expression et le discours de haine et ce, de manière à assurer l'application uniforme des interdictions prévues dans le droit international des droits de l'homme et à lutter efficacement contre les incidents d'incitation à la haine et à la discrimination fondée sur la religion.

Dans ses remarques finales, Le Président de la CPIDH a exprimé sa profonde gratitude à tous les États membres, en particulier, au Gouvernement du Royaume d'Arabie Saoudite, qui accueille le siège de la Commission, ainsi qu'à S.E. M. Iyad Ameen Madani, Secrétaire général de l'OCI, pour leur soutien logistique et moral inébranlable en vue d'assurer le fonctionnement et efficace de la Commission au cours de ses années cruciales de mise en place. Il a réaffirmé la ferme volonté de la Commission de travailler en tandem avec le Secrétariat général de l'OCI et les autres institutions spécialisées afin de développer et de renforcer davantage les droits de l'homme et d'assurer le respect et la protection des sociétés des pays membres de l'OCI.

Pour plus d'informations: veuillez visiter le site Web de la CPIDH : www.oic-iphrc.org